



**Pour votre mobilité,
Audi vous offre un programme
de garanties complet.**



Audi Assistance

vosre garantie mobilité gratuite.

Quel soulagement de savoir qu'Audi est là pour vous prêter secours si une panne soudaine devait malgré tout arriver ! Personne n'aime se retrouver immobilisé et privé de véhicule.

Pour peu que l'Audi que vous conduisez soit entretenue et réparée selon les prescriptions Audi par un Partenaire Service Audi, vous bénéficiez de l'Audi Assistance, sans limitation ni de durée ni de kilométrage.

Votre Audi a moins de 24 mois ou maximum 30 000 km au compteur* ?

Vous êtes couvert(e) d'office jusqu'à ce que vous atteigniez le premier de ces deux critères. Ensuite, **chaque entretien effectué dans le réseau officiel Audi prolonge votre Audi Assistance**. Vous êtes donc à nouveau couvert(e) pour la même durée (24 mois) ou 30 000 km supplémentaires (en fonction du premier de ces deux termes atteint)*. Entretien votre Audi régulièrement dans un garage agréé suffit donc à prolonger à chaque fois – gratuitement – votre garantie mobilité. Un plus appréciable au vu du coût des assurances assistance proposées par ailleurs.

+ 32 2 756 86 81

Audi Assistance garantit votre mobilité 24h/24.
Nous intervenons où que vous soyez en Europe** !
Contactez-nous, 24h/24.

* Certains modèles, dont ceux qui roulent au CNG, doivent faire un entretien maximum tous les 12 mois ou 15 000 km ; voir le plan d'entretien.

** Les conditions générales de l'assistance sont reprises sur le site audi.be sous la rubrique Audi Assistance.

Garantie Mobilité :

4 types de service Audi Assistance en cas de panne* :

1 Dépannage et remorquage

Le **dépannage de votre véhicule** 24h/24 et 7 jours/7. Si nécessaire, le **remorquage de votre Audi** jusqu'au Partenaire Service Audi de votre choix. Si vous êtes à l'étranger, vous êtes remorqué(e) jusqu'au Partenaire Service Audi le plus proche.

2 Voiture de remplacement**

Une **voiture de remplacement pendant maximum 5 jours ouvrables** (incluant le week-end et éventuellement un jour férié s'il tombe dans l'intervalle des 5 jours ouvrables).

3 Nuit d'hôtel

Jusqu'à **5 nuits d'hôtel** (petit déjeuner inclus) pour tous les occupants de votre Audi.

4 Prolongation de voyage**

La **prolongation du voyage** : frais de transport (avion, train,...) à concurrence de 450 € maximum par personne (conducteur/trice et accompagnant(s) éventuel(s)).

Audi Assistance prend aussi en charge les frais découlant de votre immobilisation :

- > Les frais de taxi, de train ou de bus,... à concurrence de 80 €
- > Les frais de reprise du véhicule réparé, à concurrence de 500 €
- > Les frais de livraison urgente d'une pièce indisponible
- > Les frais de téléphone, parking,... à concurrence de 30 €

* Par « panne », nous entendons un véhicule Audi qui ne peut plus se rendre à l'atelier par ses propres moyens ou dont l'usine a décidé qu'il ne peut plus rouler pour des raisons techniques ou de sécurité. Ce véhicule doit, par conséquent, être dépanné sur place ou remorqué. Sans panne, il n'est dès lors pas possible de faire appel à la Garantie Mobilité et à l'Audi Assistance.

L'Audi Assistance intervient également en cas de : crevaison(s), manque d'huile, manque de liquide de refroidissement, fuite d'huile suite au carter endommagé, dégâts des marteaux, erreur de carburant ou panne de carburant, batterie déchargée, problèmes de clé et manque d'AdBlue.

Ce type d'intervention est limité exclusivement au dépannage sur place ou au remorquage vers le Partenaire Service Audi du choix du client (à l'étranger, Partenaire Service Audi le plus proche) s'il n'est pas possible d'aider le client sur place. Tous les autres services de la Garantie Mobilité, tels que le véhicule de remplacement, et toutes les prises en charge de frais sont donc exclus.

** Ces deux services ne sont pas cumulables.

Audi Assistance

n'intervient pas dans les cas suivants :

- > Problème d'airco, d'infiltration d'eau et d'instrument de bord hors d'usage (exemple : compteur de vitesse).
- > En cas de gel du carburant.
- > Lorsque l'immobilisation de votre Audi résulte de la non-exécution d'opérations planifiées (entretien, contrôle, révision, remplacement de pièces d'usure).
- > Lorsque les défaillances mécaniques découlent de la non-exécution immédiate des travaux recommandés lors de l'entretien précédent.
- > Lorsque l'immobilisation est consécutive à un accident, un bris de glace, un acte de vandalisme, un incendie découlant d'un événement extérieur ou une catastrophe naturelle telle qu'une inondation.
- > L'utilisation du véhicule en compétition ou hors route.
- > Lorsque l'immobilisation est due à la défaillance d'un accessoire ou de tout composant monté hors des usines Audi ou du réseau des distributeurs agréés Audi.



Pensez à demander le remboursement des prestations d'assistance au moment même du besoin ou organisées par Audi Assistance ou en accord avec elle. Si votre demande nous arrive par la suite, vous n'aurez pas droit automatiquement à un remboursement ou au versement d'une indemnité correspondante. Seule exception acceptée : pour les remorquages sur autoroute, sur le ring, dans un tunnel... imposés par les forces de l'ordre, vous pouvez encore introduire votre demande de remboursement/indemnisation ultérieurement. Dans tous les cas, vous devez fournir dans les 2 mois, à titre de justificatifs, les originaux ou des copies des factures acquittées dans ce cadre.

Les frais que vous auriez dû normalement supporter ne pourront, en aucun cas, être portés en compte à Audi Assistance : carburant, péage, restaurant, hôtel en cas de séjour déjà prévu... de même que, hors de la période de garantie constructeur, le prix des pièces de rechange et de la main-d'œuvre pour assurer la suppression de la panne.



Ne sont pas couverts

par Audi Assistance et la Garantie Mobilité :

- > Les remorques/caravanes
- > Le vol ou la tentative de vol du véhicule ou d'objets présents dans ou sur celui-ci
- > Les bagages
- > Les marchandises à bord du véhicule
- > Les animaux dans le véhicule

Par ailleurs, il n'est en aucun cas possible de réclamer des indemnités en compensation de dommages directs ou indirects ou de perte résultant d'une panne de votre Audi.

Audi Assistance vous secourt en toutes circonstances... même en cas d'incident ou de service non prévu dans le cadre de la Garantie Mobilité.

Comptez sur l'Audi Assistance pour vous apporter aide ou conseil à l'étranger et assistance routière en Belgique à vos frais, mais toujours à des tarifs préférentiels.

Les autres garanties :

2 ans sans limitation de kilométrage

- > Les véhicules neufs commandés dans le réseau belge entre le 11 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 bénéficient de 3 ans de garantie sans limitation de kilométrage.
- > Les véhicules neufs commandés à partir du 1^{er} janvier 2017 dans le réseau belge bénéficient également de 3 ans de garantie – limitée à 120 000 km – et sans limitation de kilométrage au cours des 24 premiers mois.

Tous les frais de pièces et de main-d'œuvre sont à notre charge si défaut de construction devait se manifester sur votre Audi pendant les 2 ou 3 années qui suivent sa livraison.

2 ans sur toutes les réparations facturées

(pièces et main-d'œuvre) Toute réparation réalisée par un Partenaire Service Audi, effectuée avec des pièces d'origine, est couverte par une garantie totale de 2 ans.

3 ans sur la peinture de la carrosserie

Si un défaut de peinture devait apparaître dans les 3 années qui suivent la livraison de votre Audi, il y sera remédié sans frais, pour autant que votre voiture ait été réparée selon les normes Audi en cas d'accident dans cet intervalle.

12 ans contre la corrosion

Si de la rouille, provenant de l'intérieur de la carrosserie, devait apparaître dans les 12 ans après la livraison de votre Audi, nous veillerons à sa remise en état sans frais pour vous, pour autant que votre voiture ait été réparée selon les normes Audi en cas d'accident dans cet intervalle.



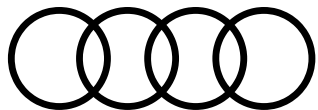
Exclusions de la garantie.

Le recours à la garantie est exclu quand :

- > L'Audi ou des pièces de celle-ci est (sont) traitée(s) ou surchargée(s) de façon anormale ou fautive comme, par exemple, lors de compétitions automobiles.
- > L'Audi ou des pièces de celle-ci n'est (ne sont) pas réparée(s) ou entretenue(s) selon les prescriptions du constructeur, avec l'expertise requise et les outils propres à Audi.
- > Si une ou plusieurs pièces d'origine étrangère sont montées dans le véhicule Audi ou si des pièces Audi sont modifiées d'une manière différente de celle prescrite par la marque, ou si le véhicule a subi des adaptations spéciales de logiciel, telles que le chiptuning, même si ces interventions ont été faites par un distributeur agréé Audi.
- > Les normes relatives au traitement, à l'entretien et à la réparation du véhicule (voir manuel de l'utilisateur et plan d'entretien) ne sont pas respectées.
- > Aucune suite n'est donnée aux invitations à des contrôles ou réparations mécaniques spécifiques (actions de rappel).
- > Des pneus non recommandés par Audi sont montés, pouvant entraîner une diminution du confort, de la sécurité et/ou engendrer des dommages.

L'usure normale et les dommages dus à des influences extérieures sont exclus de la garantie. L'usure normale concerne l'usure inhérente à l'utilisation de la voiture, par exemple, les garnitures de frein et d'embrayage, les essuie-glaces, les housses de sièges, etc. Par influences extérieures, nous entendons, entre autres, des dégradations causées par un arrêt prolongé et/ou des influences climatologiques, chimiques, thermiques, mécaniques ou autres, telles que, notamment, du sable, de la saumure, une tempête, de la résine d'arbre, une caténaire, des impacts de gravillons, de la pollution industrielle et des fientes d'oiseaux.





**Audi Assistance garantit
votre mobilité 24 h/24.**

Nous intervenons où que vous soyez
en Europe*! Contactez-nous, 24 h/24, au

+ 32 2 756 86 81

* Les conditions générales de l'assistance sont reprises sur le site audi.be sous la rubrique Audi Assistance.

E.R.: D'Ieteren Automotive s.a., rue du Mail 50, 1050 Ixelles - BCE n° 0466 909 993. 02/2022

D'Ieteren  **DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.**